

Commune de Vallangoujard

29 février 2024

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2024

L'article L 2313-1 du code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit dorénavant être jointe au budget primitif et être publiée sur le site de la Commune afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux après son adoption par le Conseil municipal.

LE CONTEXTE ET LES PRIORITÉS DU BUDGET :

Le contexte général est toujours difficile

- ✓ La commune est fortement impactée par le coût de l'énergie. Soit, au total de l'ordre de 15 000 €/an de dépenses nouvelles.
- ✓ L'inflation ajoute une charge supplémentaire : les frais liés aux emprunts longs de la commune ont augmenté d'environ 40 000 €/an. L'État corrige, certes, l'effet de l'inflation en réajustant la valeur des bases locatives, ce qui atténue cette charge de moitié environ.

Les finances communales sont impactées par les emprunts liés aux gros investissements des dernières années

- ✓ Réhabilitation de l'ancienne gare, Clos de l'école, enfouissement des réseaux et éclairage public de la rue de Marines.
- ✓ La charge financière totale (intérêts et capital) du remboursement de ces emprunts se situe autour de 70 000 €/an, déduction faite de la part couverte par les loyers des logements locatifs.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- ✓ de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population, notamment en ce qui concerne l'école communale,
- ✓ de conserver une marge de manœuvre pour les situations critiques,
- ✓ de maintenir une capacité suffisante de la commune à autofinancer ses investissements, une fois assuré le remboursement des emprunts contractés pour réaliser les gros travaux de ces dernières années (en 2023, l'excédent de fonctionnement à légèrement dépassé 100 000 €).
- ✓ de limiter au strict minimum cette année les investissements (les investissements devraient pouvoir reprendre un rythme plus soutenu au cours de l'année 2025)

Les taux des taxes communales ne sont pas modifiés.

- ✓ L'ajustement du taux de la taxe sur le foncier bâti décidée en 2021 permet aux finances communales de tenir, tout en maintenant les projets de la commune et les investissements nécessaires.
- ✓ Les tarifs de la cantine sont très légèrement majorés (+ 4,15% sur 3 ans).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 865 419 €. Cette somme est, à ce stade, une somme prévisionnelle établie avec prudence (comme chaque année). En réalité, les sommes inscrites au budget sont rarement dépensées en totalité au cours de l'année, ce qui contribue à l'excédent de fin d'année, qui devrait être cette année supérieur 70 000 €.

DÉPENSES

Charges à caractère général

✓ gaz, fioul, eau mairie et école + clos	24 000 €
✓ électricité et eau mairie, école et éclairage public	27 200 €
✓ téléphone mairie et école	6 200 €
✓ affranchissement	1 600 €
✓ fournitures d'entretien et petits équipements mairie et école	15 500 €
✓ prestataire cantine école	39 000 €
✓ entretien du village	59 300 €
✓ personnel cantine P'Tits Loups	5 500 €
✓ ménage école	3 500 €
✓ fournitures scolaires	6 800 €
✓ photocopieuses mairie et école	3 530 €
✓ entretien terrains, voiries	41 500 €
✓ assurances	14 365 €
✓ documentation, formation, annonces, fêtes et cérémonies,	5 250 €
✓ taxes foncières école, ancienne gare	3 070 €
✓ avocats, actes et contentieux	15 000 €
✓ maintenance informatique, extincteurs, chaudières, ventilation alarme, aire de jeu...	15 110 €
✓ autres	11 550 €

Charges de personnel

✓ personnels titulaires et contractuels (voir tableau des effectifs)	171 471 €
✓ indemnités élus	30 000 €
✓ retraites, Urssaf, Cnracl, Assedic etc	146 552 €

Autres charges de gestion courante

✓ pompiers	20 160 €
✓ caisse des écoles + Anciens combattants	9 403 €
✓ remboursement de l'intérêt des emprunts	56 400 €
✓ virement à la section d'investissement	133 457 €

Total des dépenses

865 419 €

RECETTES

Produit des services

✓ redevances cantine, aide aux devoirs	49 000 €
✓ autres	18 099 €

Impôts et taxes

✓ produit des impôts	290 000 €
✓ reversement CCSI	183 727 €
✓ droits de mutation	69 000 €
✓ taxe sur l'électricité	26 000 €
✓ Autres impôts	28 400 €

Dotations, subventions et participations

✓ dotation globale de fonctionnement (versée par l'État), Dotation de solidarité rurale	9 491 €
✓ compensation TVA, TH, TF	500 €

Loyers

✓ ancienne gare (sur 11 mois)	17 400 €
✓ logement école	10 200 €
✓ logements Clos de l'école (sur 12 mois), chauffage clos	72 000 €
✓ salle Jean Dréville	4 400 €

Autres produits de gestion courante

6 000 €

Total des recettes hors report de l'année précédente

772 824 €

Résultat reporté (excédent de fonctionnement antérieur)

81 202 €

Total des recettes

865 419 €

Le budget annexe du clos de l'école est supprimé. Les comptes du Clos sont intégrés au budget de la commune.

LES INVESTISSEMENTS

Budget général

Le budget général d'investissements dispose à la fin de l'exercice 2023 d'un excédent de	16 618 €.
Le total équilibré en dépenses et recettes du budget d'investissements 2024 est de	499 243 €
Cette somme comporte essentiellement le remboursement d'un prêt relais de	370 000 €
Ainsi que le remboursement des autres emprunts à hauteur de	78 797 €
Ce qui permettra des travaux à hauteur de	40 446 €

LES CHARGES DE PERSONNEL

La commune emploie au 1^{er} janvier 2024 8 agents permanents dont 3 à temps complet pour un total de 5,08 équivalents temps plein (Etp) : 1,08 Etp à la mairie et 4 Etp à l'école.

En mairie : 1 Etp secrétaire de mairie + 0,08 Etp agent d'entretien

À l'école : ATSEM 2 Etp + adjoints techniques 0,62 Etp et 0,6 Etp + intervenants gym 0,27 Etp et arts plastiques 0,51

Le prochain départ à la retraite de l'actuelle secrétaire justifie le recrutement en cours d'année 2024 de sa remplaçante. Ce qui occasionnera une surcharge de dépense sur ce poste.

LES PRESTATIONS D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS

L'effectif assez restreint du personnel communal est à mettre en parallèle avec le recours à plusieurs prestataires.

- L'entretien du village est assuré par une entreprise pour un coût prévisionnel de 59 300 €
- Le petit entretien des bâtiments est assuré pour un coût prévisionnel de 41 500 €
- Les repas scolaires sont livrés par une société extérieure pour un coût prévisionnel de 39 000 €
- L'intervenante pour l'anglais à l'école pour un coût prévisionnel de 10 000 €
- L'aide aux devoirs est assurée par les enseignants pour un coût prévisionnel de 11 500 €
- La garderie scolaire est assurée par du personnel de l'association des P'Tits Loups rémunéré par les familles.

LA PART DE L'ÉCOLE COMMUNALE

Les dépenses liées à l'école (salaires, entretien, électricité, chauffage, informatique...) représentent environ 40 % des dépenses courantes du budget communal.

LA FISCALITÉ :

La taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales est à présent supprimée.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter en 2023 le taux de la taxe du foncier bâti.

	Taux en 2022 et 2023	Taux en 2024
Taxe Foncier non bâti	35.22 %	35.22 %
Taxe Foncier bâti	29,90 %	29.90 %

Revalorisation en 2024 par l'État de 3,9% des bases

Le produit prévisionnel des impôts locaux sera, en 2024, de : 290 000 €

NB : l'attribution de compensation versée chaque année par la Communauté de communes pour compenser la suppression, en 2007, de la taxe professionnelle au profit de la Communauté est de : 183 727 €

LES EMPRUNTS

- ancienne gare (achat + travaux) : en 2019, emprunt de 102 000 € à 3,75 % sur 40 ans
- ancienne gare (achat + travaux) : en 2019, emprunt de 198 000 € à 3,75 % sur 40 ans
- achat du Clos de l'école : en 2017, emprunt de 500 000 € à 0,98 % sur 15 ans
- travaux du Clos de l'école : en 2020, emprunt de 1 120 000 € à 3,75 % sur 40 ans
- travaux du Clos de l'école : en 2021, emprunt de 80 000 € à 0,53 % sur 15 ans
- enfouissement rue de Marines : en 2021, emprunt de 180 000 € à 0,54 % sur 20 ans

Le remboursement (intérêt et capital) de ces emprunts s'élève, en 2024, à 138 429 €.

Le remboursement de ces emprunts sera en grande partie couvert par les loyers du logement de la Gare et des six logements du Clos de l'école. La part restante, après déduction de ces loyers, devrait, en 2023, être de 71 760 €/an.